

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-55

LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Romuald SEITE, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 13/09/2024

date d'affichage : 24/09/2024

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 8

votants : 13

quorum : 8

PROCURATIONS :

M. Didier DUFOURMANTEL donne procuration à Mme Flore GAMBIER

M. Laurent DUGAS donne procuration à M. Olivier ROUCHE

M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

Mme Christine GIBAUD donne procuration à Mme Roxane FOSSE

M. Thierry GARDIE donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

ABSENT EXCUSE :

M. Thierry DUBOIS

DESIGNATION COORDINATEURS RECENSEMENT INSEE 2025

Madame le Maire rappelle que le recensement de la population sera organisé du 16 janvier au 15 février 2025.

Il est proposé que Mme Isabelle Lépiciier-Caputo soit désignée comme coordinatrice et Mesdames Christine Gibaud et Dominique Barbier-Cintrat comme coordinatrices adjointes.

Pour rappel deux agents recenseurs doivent être recrutés pour une durée de quatre à cinq semaines. On ne connaît pas encore le montant de la participation de l'Etat aux dépenses engendrées, ce montant devrait être communiqué courant octobre.

Pour information, la dotation était de 1 710 € pour le recensement de 2019 alors qu'elle était de 2 085 € pour celui de 2014, sachant que les agents recenseurs perçoivent une indemnité d'environ 1 000 € !

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la désignation des coordinatrices du recensement et approuve le recrutement de deux agents pour une durée de quatre à cinq semaines et dit que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le Maire
Dominique Herpin-Poulenat



La secrétaire de séance
Isabelle Lépiciier-Caputo

Envoyé le : 24/09/2024
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :
Publié le : 26/09/2024
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication

REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2024

Application agréée f. legalite.com

93_DE-095-219506516-20240920-2024_55-DE